LES ÉTAPES D'INSTRUCTION DE MON PROJET DE CONSTRUCTION

par le service ADS (Autorisation des Droits du Sol)

LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES:
Amberiau en Bugey, Ambronoy, Amburit, Argis, Bettant, Blyes, Bourg Soint Christophe, Briord, Chomoz sur Ain, Châteou-Gaillard, Chazey sur Ain, Cleyieu, Doumes, Farramons, Bysus, Mibergement de Varey, Lagnieu, le Montellier, Leyment, Lhuis, Lorpmas, Loyettes, Montagnieu, Ordonnaz, Pérouges, Rignieux le Franc, Saint Denis en Bugey, Saint Eoli, Saint, Jennée, Montagnieu, Ordonnaz, Pérouges, Rignieux le Franc, Saint Denis en Bugey, Saint Soilin en Bugey, Saint Mourice de Gourdons Saint Mourice de Harmers, Saint Rumbert en Bugey, Saint Soilin en Bugey, Saint Soilin en Bugey, Saint Sullieu-Loyes-Molton.

LISTE DES COMMUNES INSTRUITES PAR LEUR COMMUNE OU LA DDT 01:



DEMANDEUR / VOUS:

DÉPÔT DU PROJET FINALISÉ EN MAIRIE OU SUR LE SITE INTERNET SVE*

* Le dispositif de saisine par voie électronique (SVE) permet le dépôt des demandes de permis de construire sous forme dématérialisée.



+ D'INFOS SUR LE **DÉPOT DÉMATERIALISÉ**





VOTRE MAIRIE:

- **FOURNITURE D'UN RÉCÉPISSÉ AU DEMANDEUR**
- **ENVOI DU DOSSIER POUR AVIS AUX GESTIONNAIRES DES RÉSEAUX ET SERVICES**

La commune est l'interlocuteur unique et porte d'entrée du dépôt et du suivi de l'instruction.



LE SERVICE ADS DE LA CCPA

INSTRUCTION DE LA DEMANDE

- 🤣 Vérification du respect des règles d'urbanisme
- Fait les consultations obligatoires et facultatives
- Onsulte si besoin le CAUE de l'Ain sur l'aspect architectural et paysager en vue d'une bonne intégration
- 📀 Demande l'avis des élus de la commune
- Compilation des règles d'urbanisme et des avis reçus
- Proposition renvoyée au Maire pour signature







4. VOTRE MAIRIE:

NOTIFICATION DE LA DÉCISION FINALE PAR COURRIER.



LE DEMANDEUR / VOUS : **3 MOIS POUR COMPLÉTER ET** RÉGULARISER LE DOSSIER.

- Dépôt des compléments par vos soins en Mairie
- Réinstruction des compléments par le service ADS





DEMANDEUR / VOUS:

- **AFFICHAGE DE MON AUTORISATION**
- O ATTENTE DE LA FIN DES DÉLAIS DE RECOURS
- LANCEMENT DES TRAVAUX



PLAINE DE L'AIN RÉNOV+

Plaine de l'Ain Renov'+



DES CONSEILS ET UN SOUTIEN FINANCIER POUR AIDER LES PROPRIÉTAIRES À AMÉLIORER LEUR LOGEMENT.

Déjà **plus de 100 propriétaires occupants** ont franchi le pas. Ils ont pu concrétiser leur projet de travaux grâce à des aides substantielles, et des conseils avisés. **Ils ont été financés en moyenne de 30 à 70** % par l'Agence Nationale de l'Habitat, la CCPA, le Conseil Départemental de l'Ain ou la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Des conseillers sont délégués par la CCPA pour vous accompagner dans vos projets, de façon objective et indépendante.

Faire les bons choix, gagner du temps et de l'argent, ce sont les avantages du nouveau service aux habitants PLAINE DE L'AIN RENOV'+ .